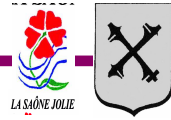


COMMUNE DE FAVERNEY



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 21 juillet 2008 à 19 H30

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'élévation dans l'ordre national du Mérite, à la dignité de grand' croix de Mr Georges ROIDOT, général de corps d'armée.
- M. le Maire fait état de la nomination de commissaires de la commune au titre de la commission communale des impôts directs. Sont nommés:

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
RIGOULOT Denise	BERGER Bernard
SCHWEBEL Roger Propriétaire de bois	GERDIL Philippe
BURNEY Gérard	LOYON Joël
CHOLLEY Michel	MARGARIDO Marcel Domicilié à Provenchère
GUENOT Claude Domicilié à Breurey les Favenerney	ANTOINE Claude
HUBACHER Philippe	CACHOT Anne Marie Propriétaire de bois

- M. François GUEDIN, adjoint au Maire est nommé administrateur de AIIS (Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx) à laquelle Favenerney est adhérente et qui s'occupe de l'entretien des espaces verts communaux.
- M. le Maire fait lecture du courrier de remerciement de la DRIRE pour l'accueil, et la participation de la commune lors de leur assemblée générale qui s'est déroulée dans notre cité avec le thème de la problématique des déchets en Haute-Saône et plus spécifiquement sur la commune de Favenerney.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la vente de bois du 20 juin à Champagny:
 - Lot de peupliers (coupe n°37) 208m3 vendu 5 210 €
 - Lot de chênes (coupe n°50 et 49 partie) vendu 60 150 €
 - La coupe n°14 estimée à 11 000 € sera mise en vente le 7 octobre prochain.
- M. le Maire commente le courrier de la Direction Générale des Finances présentant le projet de réorganisation du réseau de Trésor Public avec la fusion des activités de la trésorerie d'Amance sur celles de Port-sur-Saône. Le conseil municipal de Favenerney ne peut que regretter ces dispositions qui paupérisent nos secteurs ruraux et demande l'organisation d'une permanence hebdomadaire avec un jour à Amance et un jour à Favenerney.
- Une rencontre entre M. le Maire, M. Isabay et M. Dupain a eu lieu dans le cadre de l'Amicale Laïque. M. Isabay a présenté les projets nouveaux de l'Amicale avec la mise en place d'une aide dans le cadre de l'alphabétisation des personnes et l'édition d'un bulletin présentant l'ensemble des activités de l'Amicale. M. Dupain qui est juge de proximité voudrait engager une réflexion sur la citoyenneté civique et en particulier sur le délicat problème de la jeunesse vis-à-vis de la drogue et de l'alcool.
- L'autorisation de principe est accordée par la mairie au Judo Club de Favenerney pour l'organisation d'une brocante le dimanche 3 mai 2009.
- Dans le cadre du festival de folklore de Port-sur-Saône, la communauté de communes « La Saône Jolie » présentera un spectacle le jeudi 14 août à Favenerney dès 20h30 avec la troupe du Mali (salle de l'Etoile).
- M. le Maire fait lecture de différents courriers de félicitation dont celui de Monseigneur André LACRAMPE Archevêque de Besançon sur la réussite des journées de commémoration du 4e centenaire du miracle de Favenerney et la bonne organisation des différentes festivités..

SCOLARISATION D'ENFANTS DE FAVERNEY DANS UNE COMMUNE EXTERIEURE

M. le Maire fait état d'un courrier de la mairie d'Amance l'informant d'une demande d'inscription de deux enfants d'une famille de Favorney à l'école primaire de sa commune. En cas d'acceptation par la commune de Favorney, une somme de 100€ par enfant sera facturée à la commune de Favorney pour les frais de scolarisation des élèves concernés.

D'une part, la commune de Favorney, au travers de son RPI dispose de toutes les structures d'accueil y compris pour le périscolaire et la restauration. De ce fait, la scolarisation des enfants concernés ne rentre donc pas dans un des cas dérogatoires admis par la réglementation.

D'autre part, le courrier reçu de la Préfecture faisant suite à une demande de la Commune de Favorney rappelle que suivant le principe de gratuité défini par la loi du 16 juin 1881, s'oppose à ce qu'une contribution au frais d'entretien et de fonctionnement d'une école soit demandée aux parents d'élèves fréquentant une école primaire ou maternelle publique.

Le conseil municipal de Favorney, à l'unanimité, refuse la prise en charge des frais de fonctionnement qui seraient appelés par la commune d'Amance en cas d'inscription de ces deux enfants dans son école.

UTILISATION SALLE DES FETES PAR LE COLLEGE

Les professeurs d'Education Physique et Sportive du collège Louis Pergaud sollicitent le prêt de la salle des fêtes de Favorney afin de pouvoir y pratiquer, pendant les mois de janvier et février prochains, une activité d'expression avec les élèves et leur éviter ainsi de fonctionner à l'extérieur dans cette période hivernale.

Le conseil Municipal, décide de ne pas donner suite à cette demande compte tenu d'une très mauvaise expérience qui avait conduit la commune à mettre à disposition du collège cette salle avant sa rénovation, de nombreux dommages ayant été constatés.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE

Le tableau de classement de la voirie a été revu et corrigé avec l'aide des services techniques de la DDE. Suite à l'examen de ce tableau, le conseil municipal décide:

<i>De classer les voies suivantes:</i>		
Chemin dit « du Cabinet » (long Lanterne vers Fleurey)	1 800m	Voirie communautaire
Chemin des Prés Maras	230m	Voirie communautaire
Chemin d'Aigremont	105m	Voirie communautaire
Chemin des Gouty	415m	Voirie communautaire
Chemin de Montvaucher	290m	Voirie communautaire
Rue de la Liberté	45m	Voirie communale
<i>De créer et classer les voies suivantes:</i>		
Impasse du Moulin (vers moulin Cachot)	50 m	Voirie communale
Rue des Prés de la Croix (vers ancien PN/Redoutey)	255m	Voirie communautaire
Rue Malcause (entre rue Catinat et rue des Ruaux)	20m	Voirie communale
Rue du Pont (accès maison Bazin vers pont)	105m	Voirie communautaire
Rue de la Croix Saint Marc (au dessus des haras)	70m	Voirie communautaire
Rue des Grandes Bouteilles (accès garage Citroën)	160m	Voirie communautaire
Rue de l'Usine (PA)	380m	Voirie communautaire
<i>De classer les places publiques suivantes:</i>		
Place du Gymnase	5000m ²	Voirie communautaire
Place de la République	800m ²	Voirie communautaire
Place Ste Gude	1 050m ²	Voirie communale
Place du général de Gaulle	1 800m ²	Voirie communale
Place Vauban	450m ²	Voirie communautaire

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de la création, à compter du 1er septembre 2008, d'un poste de rédacteur à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOIRIE COMMUNALE DEMANDE DE SUBVENTION

L'orage du 30 mai dernier a entraîné de nombreuses dégradations sur la voirie communale.

M. le Maire rappelle la délibération du 9 juin 2008 qui sollicitait une aide exceptionnelle de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) et du Conseil Général.

Le montant des travaux s'élève à 51 000 € HT pour la réfection des rues Catinat, de l'Official, Victor Hugo, d'Enfer, place de la Mairie et la cours des haras. Le curage de fossés ne semble pas être retenu dans la dépense subventionnable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le projet de réfection de ces rues endommagées et établit le plan de financement comme suit :

Subvention DGE (25%)	12 750,00
Subvention Conseil Général (25%)	12 750,00
Emprunt (50%)	25 500,00
	51 000.00

FIXATION TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETES ET NOMINATION RESPONSABLES

Un appel a été fait pour la désignation de plusieurs responsables chargés de la gestion de la salle des fêtes au sein du conseil municipal. Ont fait acte de volontariat et sont donc désignés pour assurer cette mission: Philippe HUBACHER, Gérard BURNEY, Séverine DESPREZ, Denise RIGOULOT et Patrick POIRSON. M. Claude ANTOINE aura la responsabilité du chauffage.

Mme ALLAUME sera chargée de l'inventaire et du nettoyage.

Le tarif de location de la salle des fêtes a été revu comme suit:

SALLE DES FETES	FAVERNEENS	AUTRES
Avec cuisine	100€ Journée supplémentaire: 50€	150€ Journée supplémentaire: 50€
Sans cuisine	50€	100€
Associations	Non lucratif : gratuit Lucratif : Gratuit 1 fois/an	100€
SALLE DE CINEMA	(Réservée prioritairement à l'association « Lanterne Magique »)	
Particulier	150€ Journée supplémentaire: 50€	200€ Journée supplémentaire: 100€
associations	Gratuit	150€ Journée supplémentaire: 100€

Une caution d'un montant égal au prix de la location sera demandée un mois avant la date de location (100€ si titre gratuit).

Le conseil municipal donne pouvoir aux membres élus désignés ci-dessus pour établir le règlement intérieur et établir un tarif de remplacement du matériel et vaisselle cassés.

UTILISATION GYMNASSE

Le Conseil Municipal est fort mécontent de l'utilisation sauvage du gymnase par certains jeunes du village, membres ou non d'une association. Il rappelle que l'utilisation de cette installation est de la responsabilité des Présidents d'associations qui possèdent les clés. Le Conseil Municipal charge le Maire de convoquer les Présidents concernés pour une mise au point et un rappel de leurs obligations.

CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LE COLLEGE POUR 2008

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le renouvellement, pour l'année 2008, de la convention tripartite entre le département, le collège et la commune, relative à l'utilisation des équipements sportifs communaux.

La participation 2008 s'élève à un montant de 2520.00 € (252 élèves à 10€)

DEMANDE DE SALLE PAR LE CLUB RENCONTRE

M. le Maire fait lecture d'un courrier de la Présidente du club Rencontre « les Aînés Ruraux » concernant la demande de mise à disposition d'une salle plain-pied pour les membres du club dont beaucoup sont à mobilité réduite. M. le Maire rappelle l'entretien qu'il a eu avec la Présidente et réitère l'offre qui a été faite de mettre à disposition du club rencontre la salle des mariages, offre qui a été déclinée par le club. Aucune autre salle disponible offrant un accès facile n'est actuellement disponible dans le patrimoine communal.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Suite au sinistre de la porte du local pétanque, le conseil municipal accepte la proposition de la société d'assurance « La Comtoise » pour le versement d'une indemnité d'un montant de 914.94€ TTC.
 - ⇒ Après examen du dossier déposé par VNF (Voies Navigables de France) concernant les travaux d'entretien par dragage du chenal navigable de la Saône, de Corre à la confluence Saône/Rhône, pour une période de 10 ans, vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 juin au 16 juillet 2008, le conseil municipal de Favorney donne un avis favorable sur l'exécution de ces travaux.
-